

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19
Secrétaire de séance :	Mme Jeanne LE PALLEC

Date de la convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, François ROBIN, Gwénola LE BRAZIDEC, Christophe CHEVEREAU, Christophe LE GAL, Nicolas MONATTE, Claire LECUE, Vincent REIGNER, Mélanie THÉBAUD, Anaïs ROBERT, Damien LE TENDRE, Ludivine LE NEVEN, Neige VICTOR, Jeanne LE PALLEC, Julien DEMETTRE, Delphine MATHOU, Guillaume FREDET.

Absents excusés : /

Absent : /

DELIBERATION 2026.74

OBJET : Modification des modalités d'indemnisation des astreintes.

Par délibération n°3 en date du 29 août 2003, le Conseil Municipal a approuvé le montant des indemnités d'astreinte puis par délibération n°2020.12.11-20 en date du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place des astreintes d'exploitation.

Considérant que la délibération de 2003 ne permet pas la possibilité d'indemniser une astreinte à la journée, notamment en cas de modification due à un motif de force majeure ou à une absence.

Considérant la possibilité d'indemniser les astreintes comme suit :

La semaine d'astreinte complète	Une astreinte de nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	Une astreinte de nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	Samedi ou journée de récupération	Une astreinte le dimanche ou un jour férié	Une astreinte de week-end (du vendredi soir au lundi matin)
159.20 €	8.60 €	10.75 €	37.40 €	46.55 €	116.20 €

Considérant la possibilité d'indemniser les interventions en cas d'astreinte comme suit :

Nuit	Samedi	Dimanche et jour férié	Jour de semaine
22.00 €	22.00 €	22.00 €	16.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **APPROUVE** le montant d'indemnisation des astreintes et des interventions selon les tableaux présentés.
- **ACTE** que les montants suivront les textes réglementaires.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,

Jeanne LE PALLEC

Le Maire,

Noël PAUL

